

**SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES, D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION
DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE JABLINES-ANNET (SMEAG)**

Comité syndical - Séance du 04 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 04 juin à 19 h 00, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte d'Études, d'Aménagement et de Gestion de la base de plein air et de loisirs de Jablines-Annet (SMEAG) se sont réunis dans la salle du Grand Lac - Île de loisirs de Jablines-Annet (Seine-et-Marne), sur convocation du 29 mai 2026.

- Membres en exercice : 9
- Membres présents : 7
- Pouvoirs reçus : 2

Membres présents - absents

Région Île-de-France

- Mme Nathalie TORTRAT
- M. Paul MIGUEL

Absente : Mme Thi Hong Chau VAN (pouvoir donné à Mme Nathalie TORTRAT)

Département de Seine-et-Marne

- Mme Claudine THOMAS
- Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Absent : M. Thierry CERRI (pouvoir donné à Mme Bouchra FENZAR-RIZKI)

Groupement intercommunal de la base de loisirs de Jablines-Annet (GIJA)

- Mme Stéphanie AUZIAS
- M. Laurent DELPECH
- Mme Virginie BAIRE

Agents de l'administration

- M. Cyrille MARCHADOUR, Directeur
- Mme Christine FAUVEL, Responsable des affaires générales

Présidence de séance : Mme Nathalie TORTRAT, Présidente du SMEAG

Secrétaire de séance : M. Paul MIGUEL

Délibération n° 2026-14 – Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Études, d'Aménagement et de Gestion de la base de plein air et de loisirs de Jablines-Annet (SMEAG),

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L1411-5, L1414-2 et L5211-1 ;

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est constituée pour la durée du mandat ;

Considérant que la CAO est présidée de droit par la Présidente du Syndicat mixte et comprend jusqu'à 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que, compte tenu de la composition du comité syndical (9 représentants), la CAO peut être fixée à 4 titulaires et 4 suppléants ;

Considérant que le comptable public, un représentant du ministre chargé de la concurrence, ainsi que toute personne qualifiée ou agent technique compétent peuvent être invités à participer aux réunions avec voix consultative ;

Considérant qu'une liste unique et complète de candidats a été présentée ;

Considérant qu'en l'absence de toute autre liste concurrente, et l'assemblée ne s'y opposant pas, il n'y a pas lieu de procéder au scrutin secret et que ladite liste est proclamée élue ;

DÉLIBÈRE

(à l'unanimité des membres présents et représentés)

Article 1 – Membres titulaires

Sont proclamés membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres :

- Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
- Mme Stéphanie AUZIAS
- M. Laurent DELPECH
- Mme Virginie BAIRE

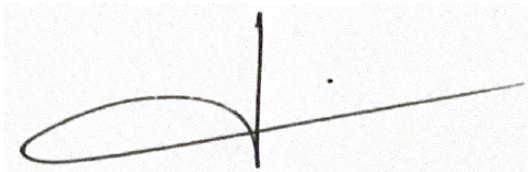
Article 2 – Membres suppléants

Sont proclamés membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres :

- Mme Thi Hong Chau VAN
- M. Paul MIGUEL
- Mme Claudine THOMAS
- M. Thierry CERRI

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susvisés.

Le secrétaire de séance,
Paul MIGUEL



La Présidente,
Nathalie TORTRAT

